

## Paiements pour Services Environnementaux



Paiements pour Services Environnementaux

Lancement du dispositif des PSE (Paiements pour Services Environnementaux) de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur prairies et zones humides.

Les agriculteurs se sentent très concernés. Ils étaient près de 80 à la réunion d'information qui s'est tenue jeudi dernier à la salle André Beaudran .

Comme indiqué dans un précédent article - (<https://lejournaldugers.fr/article/86666-mise-en-place-de-pse-en-astarac>) - le territoire du projet de PNR a été retenu par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour proposer des PSE (Paiements pour Services Environnementaux) Prairies et Zones Humides aux agriculteurs éligibles. Un dispositif qui vise à rémunérer les agriculteurs pour les services rendus à l'environnement, pour la qualité de l'eau, les milieux aquatiques et la biodiversité, grâce aux prairies et aux zones humides.

**À partir du 27 octobre**, les agriculteurs intéressés pourront réaliser un test d'éligibilité en ligne. Si le résultat est positif, ils pourront alors s'adresser à l'une des structures auditrices agréées dont la liste est désormais connue.

La clôture des candidatures pour bénéficier du dispositif est fixée au 27 février 2026, les démarches doivent donc être engagées dès que possible